

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 2016-1076 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2016-90 créant l'Unité Mixte de Recherche U 1219 et nommant Monsieur Christophe TZOURIO, Directeur ;

**Décident :**

**Article 1 :** L'Unité Mixte de Recherche UMR U 1219 intitulée « BPH : Bordeaux Population Health Research Center » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2021.

**Article 2 :** Monsieur Christophe TZOURIO est reconduit dans ses fonctions de Directeur de cette Unité jusqu'au 31 décembre 2021.

**Article 3 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**



**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX**